

Les travaux du groupe de travail H+H avancent

Le groupe chargé de réfléchir à la mise en œuvre de l'initiative « Pour deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires » travaille à un rythme soutenu depuis un mois. Après quelques séances, il est aujourd'hui déjà en mesure de présenter quelques décisions de principe : deux hôpitaux publics à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel, ouverts aux collaborations avec des partenaires privés et extracantonaux, et une valorisation des compétences actuelles.

Nommé par le Conseil d'État en avril dernier, le groupe de travail chargé de réfléchir à la mise en œuvre de l'initiative « Pour deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires » s'est réuni à plusieurs reprises depuis le début du mois de mai, à un rythme hebdomadaire. L'ensemble du groupe est conscient de la nécessité de travailler autour de l'objectif commun de mettre en œuvre de la manière la plus pertinente possible l'initiative approuvée par la population neuchâteloise en février dernier. Tous les membres du GT font preuve de bonne volonté dans cette optique, en gardant en tête les conditions-cadres contraignantes fixées en particulier par le droit fédéral.

Les premières séances ont été dédiées à permettre une immersion des membres dans la thématique complexe de l'organisation hospitalière. Le groupe de travail a constaté que la répartition actuelle des missions sur les sites de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel reste fixée par des décrets du Grand Conseil de 2012 et 2015 et ne peut donc être modifiée durant ses travaux. Il a ensuite abordé quelques questions concrètes concernant l'organisation hospitalière future du canton. Des premières décisions de principe ressortent de ces réflexions. Les membres s'accordent ainsi pour affirmer qu'il faut maintenir les trois polycliniques actuelles (au Val-de-Travers, dans le Haut et sur le Littoral) comme portes d'entrée du système hospitalier, que les deux hôpitaux de soins aigus devront relever du droit public et qu'il faudra le plus possible tabler sur ce qui existe déjà. Ce principe ne remet cependant pas en question les collaborations nécessaires avec les partenaires privés et extracantonaux, collaborations qui existent déjà aujourd'hui et qu'il conviendra de préserver, voire de développer.

Conformément à son mandat, le GT espère produire une première série de propositions au Conseil d'État d'ici le début du mois de juillet. Il ne communiquera pas d'autres informations d'ici là.

Neuchâtel, le 8 juin 2017